

CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 mai 2019 à 19 heures 00 minutes
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Présents :

Mme BAILLARGUET Emilie, M. BERTHAUD Jimmy, Mme FORGEARD Sylvie, M. FRADIN Jean-Claude, Mme GAUFFICHON Annie, Mme GIBAUT Marie-Thérèse, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme MARQUIS Fernande, Mme ROBIER Yvette, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme SURBIER Elisa

Excusé(s) :

M. VENEAU Antoine

Secrétaire de séance : M. SALANON Jean-François

Président de séance : M. FRADIN Jean-Claude

Approbation du compte-rendu du 26 mars 2019

Aucune remarque n'étant émise le dernier compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité.

Numéro interne de l'acte : 2019-008

Objet : Demande d'aide financière

Le département des Deux-Sèvres -Relais Médico-Social de Frontenay-Rohan-Rohan nous a adressé un dossier unique d'aide concernant une personne résidant dans la commune de Plaine-d'Argenson.

Le Conseil d'Administration, après avoir étudié le dossier, décide, au vu des ressources, des charges et du montant de la dette, d'accorder l'aide financière demandée par le Relais Médico Social soit 200 euros.

Cette aide sera versée directement à la société créancière.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Plafond aide urgence (autorisation du Président et Vice-Président)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil d'Administration qu'il avait été décidé de donner pouvoir, au Président ou en son absence au Vice-Président, d'accorder une aide en urgence pour un montant limité. Les plafonds d'aide d'urgence qui ont été fixés sont les suivants :

100 € pour une personne seule,
150 € pour un foyer de deux personnes,
25 € supplémentaires par enfant.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'Administration de revoir les plafonds d'aide d'urgence. Le Conseil d'Administration décide de laisser les plafonds d'aide d'urgence comme fixés précédemment.

Formulaire d'aides facultatives

Monsieur le Maire présente le formulaire de demande d'aides facultatives qui sera mis en ligne sur le futur site internet de la commune et mis à disposition en mairie.

Registre des personnes fragiles

Monsieur le Maire informe le Conseil d'Administration de la mise en place sur la commune d'un registre de personnes fragiles isolées et présente le formulaire d'inscription.

Ce registre est obligatoire notamment dans le cadre du plan canicule.

Seules les personnes volontaires figureront sur ce registre. Ce dernier sera mis à disposition en mairie et mis en ligne sur le futur site internet de la commune.

Fait à PLAINE D ARGENSON, le 23 mai 2019
Le Président,
Jean-Claude FRADIN